

LA SOURCE

Hédomadaire nigérien de réflexions, d'analyses, et d'informations générales BP: 5320 Niamey-Niger Tel:(00227) 96.53.95.77-90.90.95.77
N°0118 du 23 juillet 2011-Prix:300F-Site:ttp/www.nigerdiaspora.com

Sortie médiatique du président de la République Issoufou Mahamadou n'a pas convaincu



Le samedi, 16 juillet 2011, le premier président de la 7e république s'est librement prêté au jeu de questions et réponses des journalistes de la presse publique et privée sur les 100 jours de sa gestion. Cet exercice qui traduit l'obligation de transparence dans un régime démocratique a été diversement apprécié. Pour certains, Mahamadou Issoufou n'a pas convaincu, pour d'autres c'est le moment rêvé de jeter des fleurs à Zaki.

Conférence de presse de l'ARN

L'opposition sort de son silence

Point de presse de Hassane Alkaly

L'Ex-Directeur de Cabinet Adjoint de la transition met la pendule à l'heure

Dans un point de presse qu'il a organisé le 21 juillet dernier, Hassane Alkaly, ancien Directeur de cabinet sous la transition a répondu aux diffamations dont il fait l'objet de la part d'une certaine presse. Le point de presse a porté sur deux axes : « sauver l'honneur et celle de ma famille » et « éclairer les nigériens sur les prétendues malversations.. ». Selon Hassane Alkaly, ces attaques dont il fait l'objet viennent d'hommes cachés dont les nigériens connaissent les pratiques. Ces hommes usent, dit-il d'organes de presse et d'autres personnes qui ne les connaissent pas et qui ne connaissent pas leur nature.



Affaire de la camera disparue à la Présidence de la République

Des soupçons sur le conseiller technique principal en communication du Président de la République, Boubacar Mariko

Ousman KOUSSOURI du MNSD-Nassara élu Maire de la Commune Urbaine de Diffa

Le choix de Koussouri vient confirmer sans surprise la rumeur qui circulait depuis quelque mois dans la ville de Diffa, rumeur faisant état de la tenue d'une réunion de 7 conseillers sur les 13 que compte la ville. Ils auraient signé un pacte suivi d'un serment coranique pour soutenir le candidat du MNSD, Ousman Koussouri qui d'ailleurs après son élection a appelé tous les conseillers sans distinction aucune à s'unir afin de travailler dans la cohésion pour le développement de la commune.

En effet, le jeudi 14 juillet sous la présidence du préfet de Diffa Saounna Innoussa en présence des députés au titre de la région, s'est tenue l'installation des conseillers et l'élection du maire de la commune urbaine de Diffa. Deux des 13 conseillers avaient déposé leur candidature, l'ex-maire Abdoulaye Malam Boucar du PSDN Alheri et Ousman Koussouri du MNSD Nassara. A l'issue du vote c'est Koussouri Ouman, Colonel des eaux et forêt à la retraite

qui est élu maire avec 7 voix pour et 6 contre, tandis que Hankouraou Biri Kassoum du Modem Lumana est élu



M. Ousman Koussouri, Maire de Diffa

vice-maire avec le même score. Au terme de cet exercice démocratique, le préfet Saouna Innoussa a dans son intervention rappelé aux responsables de la commune leur rôle et leur devoir de travailler pour le bonheur de la communauté.

Aboubacar Halilou

La dépigmentation à la peau dure

Dans certains pays d'Afrique, avoir la peau claire reste un canon de beauté. Par complexe, des femmes et hommes noirs s'adonnent à la dépigmentation malgré les risques pour la santé

Xessal au Sénégal, Tcha-tcho au Mali, Ambi au Gabon, Akonti au Togo, Dorot au Niger ou encore Maquillage au Congo et au Cameroun... Des appellations qui en disent long sur un mal. L'éclaircissement de la peau connaît un essor inquiétant sur le continent. Une pratique ancrée dans les mentalités depuis le XVIIe siècle avec la colonisation. En ce temps, la peau noire était perçue comme une malédiction. Dans le but de les dominer, les colons ont inculqué aux noirs le complexe de la peau claire. Cette idée reçue est la cause de la dépigmentation.

Des produits dangereux

Pour entrer dans les canons de beauté des occidentaux, certaines femmes ont recours à des produits dangereux. L'eau de javel est mélangée à des laits de corps pour accélérer le processus. L'hydroquinone et ses dérivés sous forme de lait, crème, savon sont aussi très prisés. Alors que la dose pour un usage médical ne doit pas dépasser 2%, certains produits contiennent jusqu'à 22% d'hydroquinone. D'autres personnes se font même faire des injections, imitant ainsi Michael Jackson. Les zones difficiles à éclaircir (le coude, les mains, les jointures des pieds et des mains, le cou, le dos) nécessitent des produits plus agressifs comme l'eau oxygénée. Des produits servant, en médecine, à traiter des cas graves d'allergies ou des chocs hémorragiques sont abusivement utilisés car ayant des fonctions éclaircissantes.

Ces méthodes radicales ont des conséquences graves pour la santé. Les

acnés, les brûlures, les mycoses et les eczémas ne sont que de simples problèmes comparés aux cancers de la peau. Certaines victimes souffrent de cicatrifications difficiles et voient leur peau décliner en plusieurs teintes au gré des agressions solaires. Une peau fragile qui rend difficile une intervention chirurgicale au cas où la personne a un problème de santé. En outre, les produits utilisés peuvent causer hypertension, diabète, problèmes osseux et même cécité. Selon une étude réalisée en 2004 par une équipe de dermatologues à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, sur 100 femmes, 50 utilisent des produits dépigmentant. Le phénomène est le troisième problème de santé publique au pays de Thomas Sankara. Sonia L. Diop, une Sénégalaise, raconte sa mésaventure:

«Je suis diabétique et je m'éclaircissais la peau. Je ne croyais pas que les produits que j'utilisais avaient une conséquence sur ma maladie. J'en abusais pour être la plus claire du quartier. Un jour, je me suis blessée à la jambe. On a dû m'amputer parce que ma peau ne pouvait pas se cicatriser. Cela a été une épreuve dure mais je me dis que je l'ai bien cherché. Car je n'ai pas écouté les conseils des médecins.»

Vide juridique

La dépigmentation est interdite aux élèves des cours primaire et secondaire au Sénégal. Mais rien n'est encore fait contre la vente des produits à base d'hydroquinone. En 2000, les spécialistes sénégalais de la peau ont appelé le gouvernement à interdire l'importation des crèmes éclaircissantes en provenance de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Nigeria, du Pakistan.

Mais ces produits sont présents sur le marché. Alioune Cissé est un vendeur de produits cosmétiques. Il fait de bonnes

Visite du Ministre de l'élevage dans la région de Diffa Préparation de la campagne agropastorale

Le Ministre de l'élevage, Mahaman El hadj Ousman a clôturé jeudi dernier sa tournée de travail dans la région de Diffa, par une réunion de synthèse. Cette mission a permis au ministre d'apprécier les potentialités que regorge la région. Partout où il est passé, il s'est entretenu avec les populations locales et les éleveurs afin de s'enquérir de leur condition de travail. L'objectif essentiel de la mission est le lancement de la campagne pastorale 2011 et le lancement de la mini - campagne gratuite de vaccination du cheptel. Cette délégation a aussi la lourde tâche, d'informer et de sensibiliser les différents acteurs présents sur le terrain afin de prévenir le risque de conflits en cette veille de la campagne agropastorale. Il ressort de la synthèse, un très bon démarrage de campagne dans l'ensemble. En ce qui concerne la mini campagne de vaccination gratuite du cheptel on note cette année,

la prise en compte des camelins. La visite des services de l'enlevage a



Le Ministre de l'élevage, Mahaman El hadj Ousman

permis notamment au ministre Ousman Mahaman de constater la motivation des agents en dépit de l'insuffisance du matériel technique, de la vétusté du parc automobile et l'insuffisance du personnel d'encadrement.

Aboubacar Halilou

MARIAGE

-La famille FeuYaou Siddo à Margou-Ny
-La grande famille feu Yayé Ali àGazoré
-La grande famille feu El Ibrahim Doka à la Mecque
-LT Saâdou Oumorou DCMAT Fan
- Soileymane Sy au Ministère de l'Agriculture
- Saidou Djibo ancien combattant à Konni
- Ibrahimancien combattant à Douchi
- Mamoudou Seydou Gérant Sation
Total GRP

- La famille feu Mounkaïla Boureima à Ny Sarando et Togo
-La famille feu Siddo Boureima à Ny-Sarando et Arlit
- La famille feu Noga à Ny Sarando
- La famille feu Tinni Amadou à Ny
- La famille feu Mamane Garba
- Elh Zakari Garba Niamey
- Feu Alio Samaï à Mazalcolla
- Elh Yahaya Zakari à Niamey
- M Adamou Abdou Sidikou Cnou à Ny

Parents, Amis et Connaissances ont la joie de vous faire-part du mariage de leurs enfants : **Elh Assane Yaou** à Talladjé et **Mlle Ramatou Ousmanr Mounkaïla** à Dar-Es-Salam.

Les cérémonies religieuses auront lieu Inchah Allah le samedi 23juillet 2011 au quartier Dar ES Salam sur le 1er pavé à 100 m du goudron.

La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié au quartier Talladjé

affaires avec la vente des produits dépigmentant dans la banlieue dakaroise. Le vendeur ne cache pas son plaisir: «J'entretiens ma famille restée au village avec les revenus que je tire de la vente de ces produits. Des femmes et certains hommes originaires des pays de la sous-région achètent ces produits. Il y en a même qui s'endettent pour avoir la peau claire. C'est vraiment un bon créneau de vente.»

Des dépenses considérables

Beaucoup de femmes sénégalaises dépensent une fortune pour ces produits dont le prix ne cesse de grimper. Coumba, une jeune ménagère sénégalaise, s'adonne à la dépigmentation de la peau. Elle avoue dépenser près de 35.000 francs CFA (53 euros) par mois pour s'acheter ces produits en provenance des Etats-Unis. D'autres font des mélanges aussi chers que dangereux pour avoir un teint clair en peu de temps. Ndémé déclare s'éclaircir la peau pour rivaliser avec sa coépouse qui a un teint plus clair. «Mon mari a épousé une femme peuhle, plus claire que moi. Je me dépigmente pour qu'il sache qu'elle

n'a pas le monopole de la beauté », assure-t-elle.

Fatou Bintou, une ménagère, ayant arrêté de se dépigmenter depuis six mois, trouve que c'est une perte de temps et d'argent: «Je passais plus de 45 minutes pour m'enduire tout le corps de crème. Je dépensais 30.000 francs CFA [45 euros] le mois maintenant je ne dépense que 12.000 francs [18 euros] pour un lait de corps. Je ne regrette pas d'avoir arrêté.»

D'ailleurs, de plus en plus de jeunes Africains préfèrent se tourner vers les femmes qui ont su préserver leur teint naturel. Salifou, un étudiant burkinabè, trouve que les femmes qui s'éclaircissent la peau sentent mauvais. «J'avais une copine qui faisait le Xessal. Elle avait une drôle d'odeur à cause des produits qu'elle utilisait. J'ai été obligé de rompre avec elle à cause de ça», témoigne-t-il. Chérif, un journaliste sénégalais, n'en pense pas moins. Pour lui, il est hors de question que sa femme s'adonne à ces pratiques.

Slate.fr Ndèye Khady Lo

Sortie médiatique du président de la République Issoufou Mahamadou n'a pas convaincu

Le samedi, 16 juillet 2011, le premier président de la 7e république s'est librement prêté au jeu de questions et réponses des journalistes de la presse publique et privée sur les 100 jours de sa gestion. Cet exercice qui traduit l'obligation de transparence dans un régime démocratique a été diversement apprécié. Pour certains, Mahamadou Issoufou n'a pas convaincu, pour d'autres c'est le moment rêvé de jeter des fleurs à Zaki.

Dans l'ensemble des réponses, il a chevauché entre les questions à la manière d'un habile politicien. Fuyants l'agressivité et la pertinence des questions mettant en relief les différents préoccupations des Nigériens. Malgré l'échappatoire offerte par certaines questions, Zaki a vu du rouge, mais pari réussi qu'en même. Les téléspectateurs l'attendaient sur plusieurs questions.

En effet, lors des campagnes présidentielles 2011, Mahamadou Issoufou, candidat du PNDS-Tarayya avait promis une renaissance démocratique pour sortir le Niger de sa situation morose au cas où il serait élu. Cette raison avait pesé dans le choix des présidentiables, Issoufou Mahamadou de la CFDR et Seyni Oumrou de l'ARN. Aujourd'hui chose faite, Issoufou président, mais l'espoir suscité par ce slogan de campagne semble se muer en doute. La première cible sur laquelle, la magie électorale a eu l'effet escompté avait été naturellement la jeunesse diplômée et non qui s'impatientent face à l'incertitude de leur sort. Certes le régime de Tandja avait à travers le programme spécial donné une lueur d'espoir avec plusieurs recrutements. Mais, ce geste reste insuffisant pour cette frange de plus en plus désespérée. Ainsi l'espoir

qu'offrent les 50.000 emplois par an de Mahamadou Issoufou arrive comme une solution miracle aux attentes. Mais après 100 jours de gestion, la jeunesse s'interroge. La réponse vague du président de la

pan de la société

Pour la question de la souveraineté, il est évident que les Nigériens apprécient mal la présence de militaires étrangers sur le sol nigérien. La présence des 80 militaires français à

moyens qu'elle dispose. Mais si la rumeur sur l'implantation d'une base militaire se matérialise, le président aurait déçu. En Afrique, tous les pays qui ont tenté l'expérience l'ont amèrement regretté.

Sur le programme 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens), il semble que des efforts ont été déployés en direction des paysans en perspective d'une bonne campagne. Mais la crainte de bon nombre de Nigériens est l'usage intempestif des slogans vide au détriment des préoccupations majeures.

La gratuité des soins de santé et l'école à 14 ans semblent donner une bonne image de la transition mais la capitalisation laisse à désirer. C'est sur ce point que Issoufou Mahamadou risque de surclasser ces prédécesseurs, mais faudra-t-il qu'il surveille de près cette initiative louable.

Sur l'offensive diplomatique, le président de la république a démontré qu'elle est en bonne santé, malgré ses premiers pas remarquable, avec des résultats encourageant si d'autres suivent.

Mais dans l'ensemble, les Nigériens attendaient de leur président de mettre l'accent sur la rigueur, remettre les Nigériens au travail, mettre fin à l'impunité, combattre plus jamais l'hypocrisie et combattre tous les maux qui assaillent le peuple.

Amani Mounkaïla



république durant l'interview accordée à la presse renforce le doute de cette frange de la population. Elle a plus que jamais besoin d'un emploi sûr et stable et non d'un palliatif. Issoufou doit rapidement faire un geste plus concret pour motiver ce

l'hôtel Gaweye de Niamey au moment de la prise d'otage avait suscité polémique. On ne peut pas nier à notre armée la noblesse et la promptitude avec lesquelles elle assure la sécurité des biens et des personnes malgré la modicité des

Cent jours de Mahamadou Issoufou

Des pas encore hésitants

Du 7 avril au 16 juillet 2001, Issoufou Mahamadou, président de la république du Niger totalise à son actif cent (100) jours de gestion. 100 jours durant lesquels, le candidat du Parti National pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS-Tarayya) a été investi 9e président de la république du Niger. Durant cette période, les Nigériens ont diversement apprécié la gestion du 1er président de la 7e République. Ce laps de temps dans la conduite des affaires de la chose publique suffit –il pour juger les premiers pas balbutient de la majorité au pouvoir ? Certains diront qu'il est tôt pour le faire, mais d'autres diront qu'il est suffisant pour jauger une gestion. Mais depuis que Issoufou Mahamadou a été renvoyé dans l'exercice de ses fonctions sur l'engagement pris devant Dieu et le peuple nigérien de respecter et de faire respecter les lois fondamentales, le peuple s'interroge sur les capacités de ce dernier. Va-t-il réussir à faire plus que ses prédécesseurs ? Ce puzzle constitue la majeure préoccupation de tous les Nigériens. A cent jours de gestion, la question reste essentielle. Aussi, cette équation à plusieurs inconnues pousse le peu-

ple à s'interroger sur la pérennité du pouvoir en place. Si certains ont encore la main sur le cœur parce que plusieurs actes maladroits ont été posés et qui ont été mal accueillis même dans le camp de la majorité constituée de la Coordination des Forces pour la Démocratie et la République (CFDR), d'autres continuent à accorder du crédit au gouvernement de la renaissance. Cependant les nigériens ne peuvent pas fermer les yeux sur les travers dès les premiers pas :

- La pléthore de nomination qui est en inadéquation avec cet engagement de combattre le fameux « PAC » parents amis et connaissances
- L'hésitation pour désigner un premier ministre et la constitution du Gouvernement
- La nomination des conseillers avec rang de ministre qui rime avec les anciennes pratiques de contenter l'ensemble des acteurs.

- La lenteur dans le démarrage des activités

- La cherté de la vie à atteint un stade inquiétant malgré des actions timides

- L'insécurité dans le Nord du pays avec la présence d'Aqmi

- L'hésitation dans la gestion des détournements.

A l'allure que prennent les choses, les Nigériens se demandent s'il n'est pas tôt pour un tel exercice.

Mais certains actes posés par le nouveau régime, notamment le projet 3N (les nigériens nourrissent les nigériens, la réintroduction de la gratuité des soins, de l'école jusqu'à 14 ans, le projet d'embellissement Nyala, le recrutement direct des diplômés à la Fonction Publique, sont à saluer. Cependant, la stabilité offerte par l'opposition devait permettre à la majorité au pouvoir de faire plus.

Amani Mounkaïla

La Source

Hebdomadaire de Reflexions, d'Analyse et d'informations générales

Directeur de Publication

Amani Mounkaïla

Siège : Academie des Arts

BP: 5320 Niamey Niger

Tel: (227) 96.53.95.77

90.90.95.77

Email : amanimb9@yahoo.fr

Comité de Rédaction

Amani Mounkaïla

Djimaraou Nayoussa Dit Magie

Alpha Ibrahim

Correspondant

Diffa: Aboubacar Halilou

Impression

NTI

Tél. 20 73 92 18

Tirage

1000 ex

Lisez et faites lire

vosre Journal

“LA SOURCE”

Conférence de presse de l'ARN

L'opposition sort de son silence

Enfin l'opposition réunie au sein de l'Alliance pour la Réconciliation Nationale (ARN) est sortie de son silence pour dit-elle répondre à la sortie du Président de la République Issoufou Mahamadou pour ces 100 jours et fustiger les maladresses du pouvoir. Cette sortie tardive est conforme à l'engagement pris par l'opposition d'apporter son expertise dans le cadre du développement mais se réserve le droit de dénoncer conformément à ses obligations toutes les violations. Pour le chef de file de l'opposition, Seyni Oumrou, l'ARN ne déplore pas l'accusation selon laquelle, elle a perdu la langue, mais elle tient seulement à démontrer que cette position est justifiée par sa volonté de traduire ses gestes à travers une opposition constructive pourvoyeuse de stabilité républicaine. Mais après avoir suivi les différentes interviews du président de la République, l'inquiétude a gagné l'ARN et l'histoire nous a donné raison a-t-il ajouté. Si jamais l'opposition s'avisait à faire des dénonciations, elle serait tenue pour responsable de tous les échecs. Pour le chef de file de l'opposition, le pouvoir a parlé de rupture de

renaissance mais que voit-on après cent jours ? rien « le bus de la renaissance est, à la station et ceux qui doivent faire la renaissance sont dedans. Le chauffeur attend, il attend le carburant. Mesdames et mes-

remis un ticket modérateur. A partir du moment où le ticket modérateur n'est pas été validé par le syndicat, le bus ne bougera pas. Mais le jour que ce bus va bouger pour rattraper le retard, il faudra prendre l'échan-

regrets que rien n'a bougé. Il ne suffit pas de faire beaucoup de voyages, le peuple attend des actions, et du concret. L'anecdote que le chef de file de l'opposition a choisie est une peinture des erreurs commises par le pouvoir. Comment comprendre l'action du gouvernement qui s'amuse à distribuer les deniers publics à une petite catégorie de nigériens pour semble-t-il les soudoyer afin de régler le problème de la cherté du carburant. Selon l'opposition ce palliatif est non seulement une corruption mais une passerelle pour une crise à répétition. La cherté de la vie qui rend la situation actuelle complexe. Pire l'insécurité au Nord du pays vient l'incertitude. A ces errements, l'Alliance pour la réconciliation Nationale s'interroge : Que deviendrait la Constitution de la 7ème République au bout de cinq (5) ans quand on sait qu'elle a été violée au moins dix fois (10 fois) pendant les cents fois (100) premiers jours du régime?. Pour cela demande à la majorité au pouvoir de s'investir plus, pour répondre aux multiples préoccupations d'une population qui s'impatiente.



Le Chef de file de l'opposition, Seyni Oumrou à gauche et le président du CDS, Mahamane Ousmane à droite

sieurs, il ne peut pas avoir ce carburant pour la simple raison qu'on lui a

geur qui n'est pas encore fini ». L'ARN constate avec beaucoup de

Le Gros B

COMMUNIQUE DE PRESSE

Du Bureau Politique National (BPN) du MNSD-Nassara

L'opinion nationale et internationale a sans aucun doute souvenance des graves irrégularités qui ont entachées les élections locales des 11 et 12 janvier 2011. Irrégularités qui ont notamment pour noms:

- partialité et ingérence manifestes des autorités à tous les niveaux dans le processus électoral avec la mise en place d'une CENI partisane ;
- implication partisane des autorités administratives ;
- dysfonctionnements délibérément orchestrés dans les opérations électorales pour favoriser certains acteurs et structures politiques ;
- détention et utilisation frauduleuses de cartes d'électeurs par certains responsables politiques, coutumiers et administratifs ;
- incompétence, complicité et partialité de nombreux membres de la CENI à différents échelons.

C'est dire que jamais auparavant notre pays n'avait organisé des élections dans des conditions aussi chaotiques. Pourtant, c'est pleinement conscient de ces irrégularités exprès organisées pour le pénaliser que notre Parti, le MNSD-Nassara, soucieux de la paix sociale et de la stabilité de notre pays, avait décidé d'accepter les résultats de ces consultations électorales.

Aujourd'hui, plus de six (6) mois après la tenue du scrutin municipal, de nombreux conseils municipaux ne sont toujours pas installés, alors même que l'article 53 de

l'Ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger stipule: « L'élection du maire a lieu lors de la première réunion du conseil municipal. La réunion est convoquée par le représentant de l'Etat dans les quinze (15) jours qui suivent la proclamation officielle des résultats des élections ».

Nous assistons donc à un enlèvement du processus devant conduire à la mise en place des conseils locaux. Il nous a ainsi été donné de constater que les autorités actuelles, décidées à user de tous les moyens, même des plus illégaux, pour contrôler les exécutifs locaux, s'illustrent ces derniers temps par des reports intempestifs et injustifiés dans l'installation de nombreux conseils municipaux, sans aucun respect des délais légaux de convocation, bafouant allègrement les pertinentes dispositions de nos textes fondamentaux et privant du coup les populations de la jouissance d'un droit de premier plan. Ainsi, le principe de libre administration des collectivités territoriales par des autorités élues est sacrifié à l'autel des intérêts partisans.

Aussi, prenant la mesure de la dérive et des violations répétées des lois et règlements de notre pays, le Bureau Politique National du MNSD-Nassara en appelle-t-il au Président de la République, Chef de l'Etat, pour qu'il fasse respecter la

Constitution ainsi que tous les textes qui en découlent, sous peine de violer son serment.

Le Bureau Politique National du MNSD-Nassara lance un appel pressant aux militantes, militants et sympathisants du Parti, aux Conseillers élus de l'ARN en général,

du MNSD-Nassara en particulier, de rester vigilants face aux manœuvres frauduleuses de la majorité au pouvoir qui tente de s'assurer par tous les moyens le contrôle des municipalités.

Fait à Niamey, le 14 juillet 2011

AGEB

Agence de Gardiennage et d'Entretien des Bâtiments

Siège Social: Quartier Zongo- Rue 34-Porte n° 244

BP: 11673 - Niamey Niger Tel : 90.27.75.16 / 94.77.45.98

Email:ageb2010@yahoo.fr

Autorisation N° 2641/MISD/AR/DGPAJ/DAJ-R du 21.07.2010- RCCM-NI-NIA-2010-B-626

Faire part

L'huissier de justice, Commissaire priseur, Adamou Ibrahim et Mme ont la joie de vous faire part de la naissance d'un garçon dans leur foyer, le mardi 19 juillet 2011. Le baptême auquel vous êtes cordialement convié aura lieu le mardi 26 juillet 2011 à 7H 15 à leur domicile.

Point de presse de Hassane Alkaly

L'Ex-Directeur de Cabinet Adjoint de la transition met la pendule à l'heure

Dans un point de presse qu'il a organisé le 21 juillet dernier, Hassane Alkaly, ancien Directeur de cabinet sous la transition a répondu aux difamations dont il fait l'objet de la part d'une certaine presse. Le point de presse a porté sur deux axes : « sauver l'honneur et celle de ma famille » et « éclairer les nigériens sur les prétendues malversations.. ».

Selon Hassane Alkaly, ces attaques dont il fait l'objet viennent d'hommes cachés dont les nigériens connaissent les pratiques. Ces hommes usent, dit-il d'organes de presse et d'autres personnes qui ne les connaissent pas et qui ne connaissent pas leur nature.

Hassane Alkaly a dit que étant Directeur de cabinet adjoint du chef de l'Etat, il avait un certain nombre de services sous sa responsabilité en tant qu'ordonnateur. Il précise : « je dois autoriser le paiement de factures ; cela va du simple stylo en passant par les billets d'avion, la

construction de classes ou l'achat de savon. Parmi ces services, il y a le programme PPTTE appelé



M.Hassane Alkaly, Ex- Directeur de cabinet sous la transition

Programme spécial ». Il a ensuite clarifié qu'il ne passe pas de marché,

il ne vérifie pas de facture et n'a aucune comptabilité matière. Il explique qu'une fois qu'il reçoit les

documents et que toutes les signatures sont conformes, il autorise le

paiement.

C'est ainsi que par lettre N°01730/ME/F/DGB en date du 27 septembre 2010, il a été saisi par le ministre de l'économie et des finances Annou Badamassi demandant l'autorisation de procéder à un certain nombre de paiements. Les termes de la lettre sont : « la non exécution de ces dossiers qui concernent toutes les régions du Niger rendra difficile la réalisation de certains critères de performance qui sont des critères de performance souscrits dans les programmes de lutte contre la pauvreté vis-à-vis des partenaires ». Il a ordonné le paiement en donnant son accord par lettre N°000695PCSRD/DIRCABA le 3 décembre 2010, un acte qu'il assume totalement sans s'en référer à qui que ce soit. Il a conclu en disant que s'il y a des factures qui causent problème, ce n'est à son niveau. L'enquête se poursuit alors.

Amani Mounkaïla

Affaire de la camera disparue à la Présidence de la République

Des soupçons sur le conseiller technique principal en communication du Président de la République, Boubacar Mariko

L'affaire de la disparition d'une camera à la présidence de la République qui défraie en ce moment la chronique semble connaître un dénouement. L'enquête a sérieusement avancé au cours de cette semaine. Le précieux objet aurait enfin été retrouvé, pas entre les mains de celui qui avait été pointé d'un doigt accusateur mais sur une toute autre personne. En effet, l'attaché de presse du Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSR), Ousmane Elhadji Ibrahim était indexé dans cette affaire pour avoir subtilisé la fameuse caméra. Mais l'accusé, sûr de son innocence, avait toujours nié les faits. Après donc toute une journée de confrontation dans les locaux de la Police Judiciaire, entre les trois personnes interpellées dans cette affaire à savoir Ousmane Elhadji Ibrahim en personne, le conseiller technique principal en communication du Président de la République, Boubacar Mariko et un autre technicien en la personne de Hadi, l'affaire a commencé à s'éclaircir. La fameuse caméra disparue

pendant plusieurs semaines serait enfin retrouvée par le biais de Boubacar Mariko. Voilà donc que l'affaire prend une autre tournure. Aux dernières nouvelles, les soupçons pèsent le sieur Boubacar Mariko au domicile duquel d'ailleurs une perquisition aurait été conduite. Comment Boubacar Mariko a-t-il retrouvé la caméra disparue ? Où l'a-t-il retrouvée ? Autant des questions

qui ne tarderont pas à trouver des réponses. Car l'affaire a finalement atterri chez le Procureur au niveau du tribunal de grande instance hors classe de Niamey, le jeudi 21 juillet 2011. L'ancien conseiller en communication du Président du CSR reconduit dans ses fonctions par le Président de la République, Issoufou Mahamadou court le

risque de se voir coller le chef d'accusation de vol, tout ce qui peut le conduire en prison et conséquemment lui faire perdre sa prestigieuse place à la Présidence de la République. Quant à l'accusation contre Ousmane Elhadji Ibrahim, elle reste jusqu'à preuve de contraire sans aucun fondement à son grand bonheur.

Le canton de Saga a un nouveau chef

Mazou Mamoudou succède à Ali Abdou

Deux ans après la mort du Chef de canton de Saga Ali ABDU, la population de a un nouveau chef, il s'agit de Mazou Mamoudou. Il a été élu, ce mercredi 20 juillet 2011, à l'issue d'un vote qui l'a opposé à deux autres candidats. Il a raflé sept voix sur les dix que compte l'électorat.

C'est le gouverneur de Niamey, Mme Kané Aïchatou Boula qui a présidé la cérémonie qui a drainé amis, parents et sympathisants et connaissances des candidats. Jamais de l'histoire de la chefferie de ce canton, une élection n'a suscité autant d'engouement. Et pour cause depuis sa création, le

Canton a toujours été dirigé par la même famille. Elle change donc de lignée avec l'élection de Mazou Mamoudou. Ce mercredi, le nouveau chef de canton est opposé à Djibrilla Alfari (cousin au défunt chef de canton) et Djibo Hassane. Le canton de Saga, est situé à l'est de Niamey plus précisément dans le quatrième arrondissement de la capitale dont il constitue la grande partie en termes de territoire. Après le vote, les autorités administratives et coutumières ayant supervisé le scrutin ont appelé le nouveau dirigeant à faire preuve de responsabilité et d'engagement envers les administrés. « J'espère de tout

mon cœur que vous allez conduire votre peuple vers le développement, j'espère aussi que la collaboration avec l'administration sera bonne pour le bonheur des populations de Saga » a dit Mme Kané Aïchatou Boulama, gouverneur de la région de Niamey. Quant au chef de canton de Karma, représentant l'association des chefs traditionnels du Niger, il a exhorté Amirou Mazou Mamoudou à plus d'équité dans la gestion des conflits et lui a souhaité plus succès dans sa nouvelle tâche. Le nouveau chef de canton de Saga né en 1977, marié et père de huit enfants.

Alpha Ibrahim

Plus de 1,2 millions de Nigériens sont dans une insécurité alimentaire Le gouvernement vient de lancer une opération de distribution gratuite de vivres afin d'atténuer les souffrances des populations vulnérables en cette période de soudure.

Ce sont les derniers résultats de l'enquête du Système d'alerte précoce. Ils sont environ 1.238.324 personnes en situation de vulnérabilité sévère. Cela, « malgré les bons résultats de la campagne agricole 2010-2011 et le déroulement satisfaisant de la campagne actuelle » note un communiqué de la cellule d'information et de communication du cabinet de Premier ministre. Cette

situation arrive à un moment où la période de soudure bat son plein avec une « dégradation de la situation alimentaire dans la plupart des régions ». La situation est plus préoccupante dans de nombreuses communes « avec le retour prématuré de 211.800 migrants de Libye et Côte d'Ivoire, augmentant la pression sur les marchés et les stocks paysans déjà presque épuisés » explique le communiqué. Pour faire face à

cette situation de vulnérabilité, le gouvernement du Niger en collaboration avec les partenaires techniques et financiers vient de lancer un programme de distribution des vivres estimés à 20 852 tonnes. « Cette distribution doit couvrir les besoins d'un mois de consommation alimentaire pour 1 449 623 personnes sur la base d'une ration de 100 kg de céréales pour un ménage de 7 personnes » a précisé le communiqué.

Cependant « dans les zones bien approvisionnées où les marchés fonctionnent normalement les distributions pourront être remplacées par un transfert d'argent de 25 000 francs CFA par ménage et par mois effectué par le PAM et par certaines ONG » a indiqué le communiqué du cabinet du Premier ministre Alpha Ibrahim

Burundi : des idées pour économiser le carburant trop cher

Pour limiter leurs coûts et garder leurs clients, les commerçants du nord du Burundi, confrontés à la forte hausse du prix du carburant depuis le début de l'année, partagent les véhicules de transport. Quant aux particuliers qui ont des voitures, ils choisissent désormais de prendre le bus.

"On ne peut plus s'aventurer à louer un véhicule uniquement à son compte ! On y gagnerait quoi ?", lance Jean Nduwimana, un commerçant de la commune Marangara, au nord du Burundi, venu s'approvisionner en marchandises au marché de Ngozi. Ces derniers mois, en effet, les commerçants ont commencé à se regrouper pour transporter leurs marchandises, seule solution pour que leur activité reste viable et rentable.

En effet, depuis le début de l'année, le prix du carburant a déjà augmenté cinq fois : il est passé de 1,6 à 2,08 \$. Cette hausse est principalement liée à la hausse du cours mondial du pétrole passé d'en moyenne 72 \$ le baril (159 litres) en 2010 à presque 120 \$ ces derniers mois. Fin juin, il est cependant redescendu à 92 \$. Mais, dans le prix de l'essence à la pompe, sont comprises aussi les taxes payées à l'Etat. Selon Pierre Nduwayo, secrétaire général de l'ABUCO (Association burundaise des consommateurs), l'Etat prélève environ un tiers du prix d'un litre. C'est à dire que sur les 2,08 \$ que coûte le litre d'essence, 0,7 \$ revient au Trésor public. Et ces taxes augmentent proportionnellement au coût de l'essence.

Conserver des acheteurs

A chaque fois qu'il monte, les prix de nombreuses denrées grimpent sur les marchés et le pouvoir d'achat des Burundais baisse. Les transactions dans les marchés suscitent de nombreuses disputes et discussions, car, l'acheteur voudrait acheter selon son revenu et le vendeur vendre selon le prix de revient. "Vous qui vendez, avez de quoi augmenter les prix quand les choses changent et ainsi garder vos revenus ! Mais, nous qui travaillons, nos patrons n'ont pas revu à la hausse nos salaires !", répond un

acheteur à un vendeur qui lui parlait de la hausse du prix de l'essence. Alors, pour limiter les dépenses de transport, des commerçants des collines les plus éloignées de la province Ngozi se mettent désormais ensemble pour transporter les denrées. Ils louent une seule camionnette à cinq.

Selon l'un d'eux, s'ils continuaient à prendre chacun leur véhicule, soit ils y perdraient, soit s'ils montaient les prix, ils ne vendraient plus, car les consommateurs ne pourraient plus payer. Et, pour certaines denrées dont les prix sont réglementés, comme la bière et le sucre fabriqués dans le pays, ils risqueraient de se faire sanctionner si les prix sont trop élevés. André, de la commune Tangara, à environ 50 km de la ville de Ngozi, affirme qu'il payait avant plus de 50 \$ pour acheminer ses marchandises. Cela ne lui coûte plus que 10 \$. Grâce à cette tactique adoptée par de nombreux commerçants, ceux-ci parviennent à stabiliser les prix et à garder leurs clients qui peuvent alors continuer à acheter.

Prendre le bus plutôt que sa voiture

Ceux qui ont un véhicule personnel y réfléchissent aussi à deux fois avant de l'utiliser. "Même si quelqu'un m'offrirait une voiture, je ne la prendrai pas avec le prix actuel du carburant !", assure un petit commerçant de Mihigo. Ceux qui en possèdent déjà ne l'utilisent plus désormais pour de longs voyages, sauf en cas d'urgence, pour ne pas se ruiner en carburant. "Je ne peux plus voyager à bord de ma voiture depuis Ngozi jusqu'à Bujumbura", signale Bernard, passager d'un bus de transport en commun. Selon lui, pour parcourir les 120 km qui séparent les deux villes, il lui faut plus de 20 litres de carburant, soit 40 \$, quatre fois plus que pour le bus. "Pas besoin de luxe avec la vie actuelle !", conclut-il. Une affaire pour les transports en commun en question qui ont de plus en plus de clients. Mais, eux aussi ont du augmenter leurs prix de plus de 10 % pour s'y retrouver.

Ceux qui doivent absolument prendre leur voiture cherchent des passagers

Communiqué de presse

L'Association Nigérienne des Editeurs de la Presse Indépendante (ANEPI) s'est réunie en session extraordinaire ce samedi 16 juillet 2011, afin d'examiner le traitement de l'information par certains médias de la presse écrite privée. Le bureau de l'ANEPI s'est particulièrement penché sur le cas du journal « Le Visionnaire » dans l'affaire qui l'oppose au Directeur général d'une société de téléphonie mobile de la place. En effet, dans une série d'articles publiés dans ses colonnes, le journal Le Visionnaire a fait cas d'un « licenciement abusif » d'une employée de la société de téléphonie qui est au fait une proche du Directeur de publication du journal. Par solidarité et à la demande de ce dernier, de nombreux journaux de la place se sont saisis de cette affaire pour fustiger l'acte posé par le Directeur général de la société de téléphonie cellulaire.

Ce dernier porta plainte contre six journaux – dont « Le Visionnaire » – auprès de l'Observatoire National de la Communication (ONC) et deux autres plaintes à la justice contre le même journal Le Visionnaire et Le Soleil. Contre toute attente et incapable sans doute d'assumer et de défendre ses écrits devant la Justice, le Directeur de publication du journal Le Visionnaire s'est – toute honte bue – renié.

Dans sa dernière livraison du 13 juillet 2011, le Directeur de publication du Visionnaire a publié un autre article dans lequel il jette honteusement des fleurs à ce même Directeur

général de la société de téléphonie mobile qu'il vilipendait dans ses précédentes parutions. Pire et non satisfait de les avoir jetés en pâture, le Directeur de publication du journal Le Visionnaire qualifie de « mensongères » toutes les informations publiées par les autres journaux qui l'ont soutenu par solidarité et à sa demande.

Après analyse de cette situation, l'ANEPI considère le comportement du Directeur de publication du journal Le Visionnaire de suffisamment grave et hautement préjudiciable à l'image de la profession de journaliste. Pour éviter que des cas d'une telle immoralité ne se reproduisent ou même ne se perpétuent dans les rangs de notre association, plus que jamais jalouse de sa crédibilité, le bureau exécutif de l'ANEPI décide de la suspension du Directeur de publication du journal Le Visionnaire de toute activité de l'association.

Aussi, le bureau exécutif de l'ANEPI décide-t-il de soumettre le cas du Directeur de publication du journal Le Visionnaire à une Assemblée générale de l'ANEPI qui pourra prendre d'autres décisions.

Enfin, le bureau exécutif de l'ANEPI exhorte l'ensemble des journalistes à faire preuve de responsabilité en évitant toute manipulation d'où qu'elle vient en vue de sauvegarder le professionnalisme dans le traitement de l'information.

Fait à Niamey, le 16 juillet 2011
Pour le BE, le Président, Boubacar Diallo

pour partager les frais. Un nouveau comportement qui fâche parfois, car tant que le prix du carburant était encore estimé supportable, les propriétaires des voitures offraient facilement et gratuitement des "lifts" à ceux qui en avaient besoin. Signe des temps, dernièrement, sur la

route Ngozi-Bujumbura, l'un d'eux a refusé de prendre son voisin parce qu'il voulait à tout prix trouver un voyageur qui paye. Ils sont devenus ennemis et ne se parlent plus.

Eric Nshemerimana



Votre journal est acheminé à l'intérieur du pays par Air Transport
Transport, c'est la ponctualité, le Confort et la Sûreté!

Ouverture d'une nouvelle ligne Niamey- Cotonou- Niamey

BP : 12 050 -Tel : 96.98.30.38 - 96.98.9313Fax : 20 34 01 43 Niamey-Niger

Lutte contre les pires formes de travail

Quelles voies pour protéger l'enfance?

« L'éducation comme stratégie de lutte contre les pires formes de travail des enfants », tel a été le thème choisi cette année pour marquer la célébration de la journée mondiale de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants. Le rapport du BIT dénombre 115 millions d'enfants soumis à des formes de travail dangereuses sur les 215 millions qui travaillent dans le monde. Ces chiffres ont baissé par rapport au début du millénaire quand ils étaient respectivement de 180 et 351 millions. Pour autant, la situation n'en demeure pas moins critique pour de nombreux enfants dans le monde. Quelles sont les avancées réelles sur le terrain et quelles amorces de solutions pour abolir définitivement toutes les formes d'esclavage chez les enfants ? Partant du constat du BIT, de nombreuses études relèveraient des risques plus élevés encourus en termes d'accidents de travail chez les mineurs, parce qu'ils sont entre autres, les plus astreints aux horaires de travail non réglementaires. L'Asie, le Pacifique et l'Afrique au sud du Sahara s'inscrivent en tête de liste, avec cependant une nette diminution de petites filles exposées au risque. Le secteur agricole au sens large constitue le principal danger pour les enfants travailleurs. Ainsi donc, le rapport de l'OIT préconise des mesures spécifiques de protection pour les adolescents entre l'âge minimal requis pour travailler et l'âge de dix-huit ans. Elles préconisent l'implication des organisations d'employeurs et des travailleurs de même que l'implication de l'inspection du travail. Si le BIT peut se féliciter d'une certaine réduction du taux d'enfants en situation d'extrême vulnérabilité conséquemment au travail, cela s'explique par la prise de mesures drastiques pour juguler le phénomène dans les pays situés dans la zone marquée au rouge. En Côte d'Ivoire notamment, l'impact négatif de la traite des enfants sur la réputation du cacao, qui constitue l'un des piliers de l'économie, a entraîné le branle-bas de combat du côté des autorités et la prise de mesures d'urgence. C'est ainsi que conformément au protocole Harkin-Engel signé en septembre 2001, le gouvernement a

retiré environ 3500 enfants de l'enfer des plantations cacaoyères, qui pour bénéficier d'une prise en charge scolaire, qui pour être réinsérés en famille ou faire l'objet d'une formation professionnelle. L'adoption de la loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants vient renforcer les outils légaux existants en la matière de par l'ajout de textes novateurs. Il s'agit notamment de l'article 18 portant escorte ou accompagnement d'enfants mineurs dont la promulgation apporte une bouffée d'oxygène quant à la suppression des filières clandestines de traites de mineurs (peuvent être poursuivis pour traite d'enfants, les prétendus père et mère et les représentants légaux qui voyagent avec un enfant sans être capables de prouver leur parenté par un document légal. Il en sera de même pour tout adulte qui voyage avec un enfant sans une autorisation expresse dûment authentifiée par les père et mère ou une autorisation judiciaire ou de l'autorité administrative...) En outre, la Côte d'Ivoire a signé le 25 août 2003, un mémorandum d'accord IPEC (International Programme on the Elimination of Child Labour) avec le BIT en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants sur l'ensemble du territoire et dans tous les secteurs d'activités. Cependant, la protection des droits des mineurs ne passe-t-elle pas, plus profondément, par l'instauration d'un État de droit? La plupart du temps, la législation lorsqu'elle existe n'est pas appliquée par le fait de trafic d'influence ou de négligence de la part des autorités : la corruption de l'appareil judiciaire rend donc illusoire l'application des mesures arrêtées par les États. Les rapports des ONG impliqués dans la protection de l'enfance démontrent clairement que les objectifs demeurent loin d'être atteints. Autre fléau : la multiplication de foyers de tensions favorise le phénomène d'enfants soldats ou de prostitution des mineurs, en Afrique sub-saharienne. Le rapport du BICE CI relève un taux de plus en plus grandissant de Jeunes Filles Domestiques du fait de la guerre et de la pauvreté. Ces jeunes filles sont le

plus souvent victimes d'abus sexuel. De nombreux enfants sont également rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA qui emporte les parents. La situation de crise économique et de sous-développement font aussi que les coûts en termes d'éducation ne sont pas accessibles aux parents les plus démunis. Enfin, la trop grande importance du secteur informel qui mobilise 70% de cette main d'œuvre selon le Bureau International Catholique pour l'Enfance de Côte d'Ivoire (BICE CI), favorise la traite et l'exploitation des enfants par des personnes morales ou physiques en quête de main d'œuvre à moindre coût. En définitive, la lutte contre la pauvreté par l'instauration de l'État de droit et d'une paix durable semble la condition sine qua non pour l'amélioration du sort de l'enfance dans le monde. La normalisation du secteur informel par la création d'un environnement propice aux affaires (notamment en matière de

permis et de protection des droits de propriété) devrait aussi apporter une réponse de fond à la lutte contre l'exploitation des mineurs, en particulier dans le secteur agricole où la formalisation de coopératives permettrait à la fois de mieux répertorier et sensibiliser les agriculteurs, et de propulser le développement du secteur qui, en se mécanisant, n'aurait plus besoin de « petites mains ». Il faut par ailleurs prôner la tolérance zéro contre la corruption (la brigade des mineurs devant notamment jouer pleinement son rôle) et favoriser les ONG dans leurs actions de sensibilisation et de protection de l'enfance.

Annick Félicité Foungré, Bureau International Catholique de l'Enfance de Côte d'Ivoire.
Publié en collaboration avec UnMondeLibre.org



UnMondeLibre
Droits individuels, liberté économique, paix

4e Edition de l'université d'été francophone

Après le succès des éditions précédentes, UnMondeLibre.org et IES-Europe reviennent au Maroc pour une quatrième édition de l'université d'été francophone qui se tiendra à Tiflet du 23 au 28 juillet 2011 avec la généreuse participation de la Fondation Atlas et la fondation Templeton.

Cette année, nous accueillons deux intervenants d'exception : le Numéro Deux de l'État ivoirien, le Professeur Mamadou Koulibaly, Président de l'Assemblée Nationale Ivoirienne, et le Professeur agrégé français Pierre Garello, de la Faculté d'Économie Appliquée de l'Université d'Aix-Marseille III, et directeur d'IES-Europe (Institute for Economic Studies-Europe) ainsi que directeur de recherche à l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales).

Des participants venant d'horizons différents et des intervenants de qualité investiront le cadre exceptionnel de l'hôtel Dayet Roumi Resort situé à 80 km de Rabat, pour échanger et partager sur les thèmes de la liberté et du développement : Quel est le rôle des institutions dans le processus de développement économique ? Dans quelle mesure la dynamique actuelle pourrait être une opportunité pour l'Afrique pour engager les réformes structurelles nécessaires à son développement ? Quelles sont les origines et les perspectives des révoltes arabes ? Quels sont les défis de la démocratie ? Où va la mondialisation ? Quelles sont la portée et les limites de la réforme constitutionnelle au Maroc ?

Les séminaires d'UnMondeLibre sont studieux, interactifs, dans une ambiance décontractée et conviviale afin de favoriser les contacts et les relations porteuses d'échanges culturels et intellectuels.

Pour toutes vos questions veuillez nous écrire par courriel à : h.elmoussaoui@gmail.com ou nous appeler au +212(0)6.59.97.28.50.

Humour Humour-Humour

Mon père, j'ai commis le péché de chair.

- Avec qui mon fils ?
- Je ne peux pas vous le dire.
- Je vais vous aider mon fils. Avec la bouchère ? Avec l'épicière ou la soubrette du notaire ?
- Je ne peux rien vous dire, mon père. Je pars. En sortant, il rencontre son copain :
- D'où viens-tu ?
- De me confesser. Je n'ai pas eu l'absolution, mais j'ai eu trois bonnes adresses !

Solution du N° Précédent

	D	E	V	A	S	T	A	N	T
E	U	X	S	C	I	E		H	
N	S		A	M	A	R	R	E	E
T		A	B	A	T		E	M	S
R	T		C	R		C	R	I	A
E	R	S		A	P	P	A	R	U
T	O	U	T		A	C	S		R
I	C		A	S		T		C	I
E		C	R	I	S		N	U	S
N	E	V	I	R	A	P	I	N	E

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

1. Quartier de Zinder- Courbé
2. Décision du hasard -Mois;
3. Crêpe d'Asie - Désert nigérien;
4. Voiture française- Plante textile- Boisson,
5. Possessif -Vocable;
6. Irrite -Sigle européen;
7. Effet de froid - Cubes - Démonstratif
8. Secs - Fils arabe;
9. Sot - En si grande quantité;
10. Pièces de charrues - Sang-mélé.

VERTICALEMENT

1. Localité malienne cernée de haute falaises
2. Terres en eau - Partie du Niger,
3. Radio privée - Ruse
4. Sodium symbolique - La fierté de Madaroufa - Revers;
5. Titane symbolique - Paradis perdu;
6. Raconte des boabas- Préposition
7. Coup de fusil - Trompés - Règle;
8. Arriva après la tortue- L'âne sait où il le blesse ;
9. Sigle mauritanien- Commission électorale (sigle);
10. Ils constituent la trame de l'histoire

